



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	44	5	0

SEANCE du vendredi 19 juin 2015

**OBJET : 00-13 - SECTEUR
DES COMBES - INTERVENTION
FONCIERE - AVENANT N°1 A
LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
PROVENCE-ALPES-CÔTES-D'AZUR ET
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS - AUTORISATION DE
SIGNATURE /**

Le vendredi 19 juin 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/06/15, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

208415

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,
Le 26 JUN 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le - 2 JUL. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

00-13 - SECTEUR DES COMBES - INTERVENTION FONCIERE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE-ALPES-CÔTES-D'AZUR ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Par délibération en date du 19 avril 2013, la Commune a approuvé une convention pour l'intervention foncière tripartite avec l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte-d'azur et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis concernant le secteur des Combes.

Il convient de rappeler que ce secteur, d'une superficie d'environ 12,7 hectares, se situe au Nord de la Commune d'Antibes à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier d'Antibes/ Cannes /Nice et de la principale zone commerciale d'Antibes.

Le quartier des Combes est classé en secteur « plan de masse » au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 mai 2011. Lors de la séance du 15 février 2013, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'élaboration du projet d'aménagement selon les objectifs visant à l'aménagement et l'équipement des terrains en vue d'une urbanisation nouvelle.

Une procédure de Zone d'Aménagement Concerté est en cours d'études et doit être engagée sur ce secteur.

Ce site est qualifié de secteur stratégique de renouvellement urbain, il est destiné à devenir un quartier en mixité fonctionnelle et sociale qui sera à terme desservi par la ligne de transport en commun en site propre reliant le cœur de ville d'Antibes à Sophia Antipolis.

Sur ce secteur, dans le cadre de la convention mis en place et de ses négociations foncières, l'EPF PACA a acquis le 10 décembre 2014 un terrain d'une emprise d'environ 8500 m².

Afin de poursuivre les acquisitions suivant les opportunités d'acquisition se présentant, il est proposé de proroger la convention initiale se terminant le 31 décembre 2015, jusqu'au 31 décembre 2020.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL


A la majorité par 44 voix POUR sur 49 (5 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO)

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant l'avenant n°1 à la convention secteur des combes
- pour l'intervention foncière tripartite avec l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte-d'azur et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, ainsi que tous actes y relatifs à intervenir.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-13 - SECTEUR DES COMBES - INTERVENTION FONCIERE - AVENANT N.1 A LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE-ALPES-CÔTES-D'AZUR ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 02/07/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 02/07/2015

Numéro de l'acte : DCM2084-15 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150619-DCM2084-15-DE

Date de décision : 19/06/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes